

TRANSFERTS SOCIAUX ET PROTECTION SOCIALE EN AMÉRIQUE DU NORD ⁽¹⁾

par

Gilles BEAUSOLEIL ⁽²⁾

SOMMAIRE

Introduction.	51
1. Ressources affectées aux transferts dans les économies nord-américaines.	52
2. Protection sociale et transferts.	54
3. Transferts et redistribution.	57
3.1. Transferts et pauvreté.	57
3.2. Répartition des revenus et transferts.	59
4. Transferts et taux d'activité.	61
5. Orientation des politiques futures.	66
Bibliographie.	68

INTRODUCTION

Jusqu'à ces dernières années, les transferts sociaux étaient considérés dans la littérature spécialisée comme un objet limité de politique sociale soulevant des problèmes juridiques et administratifs, plutôt que des questions politiques et économiques d'intérêt général. Plus récemment, les multiples dimensions des transferts ont été mises en relief par suite de l'extension rapide des programmes sociaux et de la multiplication des études à leur sujet.

(1) Ce texte a fait l'objet d'une présentation à une journée d'étude organisée par le CORDES. L'auteur a été assisté par Louis SAINT-GERMAIN dans la préparation de la bibliographie.

(2) Professeur à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Laval et Directeur du Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu (LABREV).

Les transferts sociaux posent un éventail de questions allant des critères d'attribution des prestations à l'interdépendance entre les programmes sociaux, à leur efficacité, aux conditions d'optimalité s'y rapportant, à leurs répercussions sur le marché du travail, à leur caractère redistributif et à leurs aspects macro-économiques, ainsi qu'à leur place dans les finances publiques.

Parmi ces questions, l'accent a été mis notamment sur l'efficacité des transferts, leur caractère redistributif et leur décentralisation. Ce sont là des aspects non seulement pertinents mais encore de première importance.

La toile de fond de ce texte est un passage en revue de travaux canadiens et américains ⁽¹⁾ qui ne peut certes pas être complet étant donné leur multiplicité. Par ailleurs, elle dépasse les propres travaux de l'équipe du LABREV ⁽²⁾ qui ne constitue qu'un groupe de quelques personnes et ne peut poursuivre des travaux d'envergure de la même façon que des instituts, des organismes de recherche ou des services gouvernementaux.

1. RESSOURCES AFFECTÉES AUX DÉPENSES SOCIALES DANS LES ÉCONOMIES NORD-AMÉRICAINES

Il paraît utile de rappeler quelques tendances et de présenter certaines données se rapportant aux ressources consacrées aux dépenses sociales en général dans les économies nord-américaines. On se rend compte alors, rapidement, que les problèmes auxquels la France fait face dans ce domaine ressemblent beaucoup à ceux des pays nord-américains.

1.1. Le Canada

Le problème de la croissance des transferts, posé par les autorités canadiennes, porte sur plusieurs points. Premièrement, les dépenses sociales financées par le gouvernement fédéral croissent plus rapidement que le produit national et, même, que le revenu national. Deuxièmement, les transferts en espèces aux particuliers prennent graduellement le pas en termes de croissance relative sur les ressources consacrées à la consommation collective de biens et services et sur les dépenses spécifiques dans les domaines de la santé, des services sociaux, de la main-d'œuvre. Troisièmement, l'accroissement des dépenses sociales serait directement lié à l'augmentation de la part des ressources consacrées au financement de la dette publique, une certaine partie de cette dernière constituant d'ailleurs, dans le cas du Canada, une dette extérieure.

Mentionnons seulement quelques données récentes. De 1972 à 1975, les dépenses du gouvernement fédéral canadien ont augmenté à un rythme de l'ordre de 19,4 % par an, soit une augmentation réelle de l'ordre de 5,4 % par

(1) Voir la bibliographie *in fine*.

(2) Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu.

an. Après 1975, ce taux s'est réduit, mais il demeurait de 10,2 % en 1977-1978 [9] (1). Par ailleurs, les gouvernements canadiens (y compris les gouvernements provinciaux) ont continué à emprunter assez largement à l'étranger, puisque les émissions de titres canadiens à l'étranger sont passées d'environ \$ 2,4 milliards en 1974 à \$ 6,6 milliards en 1978, en dépit d'une augmentation du solde positif des échanges de marchandises et d'une dévaluation du dollar canadien (2). Le gouvernement canadien prévoit, dans l'hypothèse du maintien des programmes actuels, une augmentation de ses dépenses budgétaires de 46 % de 1979 à 1983. Le service de la dette passerait de 16,4 à 19 % des dépenses totales au cours de la même période et le déficit budgétaire serait de l'ordre de \$ 13,4 à \$ 14 milliards, ce qui en ferait un déficit de 4 à 5 fois supérieur au déficit américain, compte tenu de la taille différente des deux économies [9]. Ces tendances semblent plausibles, même si le gouvernement canadien réduit ses dépenses comme prévu, et si la contribution budgétaire à la Caisse d'assurance-chômage est supprimée au cours des toutes prochaines années (ce qui semble une hypothèse peu vraisemblable).

1.2. Les États-Unis

Les tendances des dépenses sociales présentent des caractéristiques analogues à celles du Canada. En termes réels, elles ont même augmenté plus rapidement aux États-Unis qu'au Canada. De 1969 à 1976, leur pourcentage dans le produit national brut est passé de 10,5 à 18,4 % et elles ont constitué une proportion variant, au cours de la période, de 40 à 56 % des dépenses gouvernementales. La croissance réelle a donc été de 7,2 % par an. Au cours d'une période un peu plus longue, soit de 1965 à 1974, les dépenses pour la santé, les services sociaux et le logement social se sont cependant relativement réduites pour laisser une place croissante aux transferts de l'État ou des organismes de Sécurité Sociale aux particuliers. Parmi ces transferts, la part de ceux assurant une « garantie de ressources » a augmenté puisque de 1965 à 1974, elle est passée de 12 à 17 % des dépenses sociales et de 1,3 à 2,8 % du P.N.B.

Même en tenant compte du fait que les États-Unis ont connu une réduction du chômage de 1976 à 1978, ce qui a contribué à réduire en valeur absolue les dépenses d'assurance-chômage, les prestations sociales ont crû fortement au cours de cette période. Par exemple, les versements aux personnes âgées et aux invalides ont augmenté d'environ 28 % de 1976 à 1978, et les autres dépenses, sauf celles relatives au chômage, ont augmenté de 17 % pendant la même période [7].

Cependant, la plupart des analystes s'accordent à dire que ce taux de croissance des dépenses va diminuer considérablement au cours des prochaines années. On ne prévoit pas d'ajustements structurels des prestations de la Sécurité Sociale et le taux de croissance des dépenses a tendance à diminuer à mesure que

(1) Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie *in fine*.

(2) Cf. [6], p. 81.

leur niveau s'élève. De plus, le climat politique ne va pas dans le sens d'une continuation de l'extension des dépenses sociales et des restrictions assez sévères commencent à être apportées aux dépenses de santé.

Le financement des dépenses sociales aux États-Unis et au Canada pose des problèmes sérieux. La situation semble d'ailleurs plus grave au Canada qu'aux États-Unis, puisque ces dépenses sont plus largement financées par des déficits gouvernementaux que par des recettes fiscales et des cotisations sociales.

2. PROTECTION SOCIALE ET TRANSFERTS

Les principaux paramètres pouvant être utilisés pour apprécier le degré de protection sociale au Canada et aux États-Unis sont les barèmes des prestations versées et leurs conditions d'attribution. Les études sont moins nombreuses sur ce point, mais il demeure possible de retracer l'évolution générale du degré de protection sociale au cours de la dernière décennie en Amérique du Nord.

2.1. Le Canada

Quel que soit le risque couvert, dans tous les cas, on a pu observer une augmentation relative des prestations perçues par rapport aux salaires individuels. Cet accroissement ne s'est cependant pas nécessairement réalisé par rapport au revenu familial global tenant compte d'un nombre croissant de salariés par ménage.

Les changements structurels, pour les différentes catégories de programmes, se sont effectués de la façon suivante. Dans le cas de l'aide sociale, une augmentation relative des prestations a eu lieu à la fin des années soixante et au début des années soixante dix. L'aide sociale est gérée par les provinces au Canada, mais grâce à des transferts fédéraux spécifiques et généraux, une certaine parité des versements d'aide sociale s'est établie à l'échelle canadienne dès le début des années soixante dix. Dans le cas de l'assurance-chômage, les prestations versées ont augmenté fortement par suite d'une révision profonde de la législation en 1971. Le rapport de la prestation au revenu antérieur est passé de 40 à 70 % dans l'ensemble. Les versements moyens de l'assurance-chômage qui étaient, en 1971, de \$ 39,35 par semaine se sont élevés à \$ 61,79 en 1972⁽¹⁾; la hausse moyenne de ces prestations était de 50 % en dollars constants entre ces 2 années. Dans le cas des régimes de pensions invalidité-décès, des changements importants ont été apportés au Québec et au Canada au cours de la période 1971-1973. Une augmentation considérable des allocations familiales a eu lieu en 1972, et des ajustements ont aussi été apportés aux régimes vieillesse en 1973, tandis que l'amélioration des régimes accidents du travail se faisait surtout au cours des années récentes.

(1) Cf. [8], tableau 8, p. 156.

Quant à l'aspect conjoncturel, celui-ci a été pris en compte par l'indexation généralisée des transferts au Canada à partir de 1972. Comme les salaires réels des travailleurs à faibles revenus, cette catégorie connaissant des taux de chômage élevés, n'ont pas nécessairement augmenté au cours des années récentes, il est possible qu'une augmentation relative des prestations se soit manifestée par rapport aux salaires, au cours de cette période.

On peut donc conclure d'une façon générale qu'il existe une adéquation des prestations aux besoins essentiels des bénéficiaires de courte et moyenne durée, sauf dans le cas de certaines catégories récipiendaires comme les ménages monoparentaux comportant plusieurs enfants, et certaines personnes seules de différents groupes d'âge (travailleurs âgés, retraités, jeunes). Cette conclusion est d'ailleurs expressément présentée dans l'exposé annuel du Conseil Économique de 1978.

Les programmes canadiens se caractérisent par de larges facilités d'accès à l'aide sociale et à l'assurance-chômage par rapport aux conditions prévues dans la législation de la plupart des pays occidentaux; en effet, l'accès à ces régimes, si les bénéficiaires remplissent les conditions requises, est rapide et n'est pas limité par des mécanismes administratifs susceptibles de freiner l'accessibilité effective à la protection sociale assurée en vertu de ces programmes. Quelques exemples éclaireront ce propos : au Canada, 6 à 8 % de la population totale peuvent profiter de l'aide sociale sur une base annuelle, c'est-à-dire que 1,3 à 1,6 millions de Canadiens reçoivent ce type d'aide par an [10]. Dans le cas de l'assurance-chômage, le nombre des bénéficiaires de 1971 à 1975 a dépassé le nombre de chômeurs qui est établi d'une façon indépendante. Depuis 1975, cependant, une faible proportion de chômeurs ne recevrait pas d'allocations, si l'on se fie aux données globales.

Dans le cas d'invalidité ou de décès, certains groupes de survivants, par exemple, les veuves de moins de 35 ans sans enfant, n'ont pas droit aux bénéfices de ce régime d'assurance sociale; si elles sont sans ressources, elles peuvent toucher l'aide sociale. Les conditions d'accès aux régimes de retraite sont aussi très larges, puisqu'il existe un régime universel de versement de prestations à toutes les personnes âgées, indépendamment de leur participation antérieure au marché du travail et de leur niveau de ressources. Par ailleurs, un régime de supplément de revenu garanti permet d'assurer aux personnes à faibles revenus une aide complémentaire. Les seuls programmes qui ont été réduits en importance au cours des années soixante dix ont été ceux relatifs à la création d'emplois et à la formation professionnelle.

2.2. Les États-Unis

La situation présente des différences dans le cas des États-Unis. Il faut remarquer d'abord qu'une part importante des transferts est gérée par les États, notamment l'aide sociale qui couvre une partie appréciable de la population pauvre, de même que l'assurance-chômage et les programmes de marché du

travail. Il en résulte des disparités entre les niveaux de prestations entre les régions, de sorte que l'application d'un régime national dans le cas de l'aide sociale entraînerait une augmentation des transferts dans divers États, mais une réduction des versements dans d'autres.

Les transferts aux particuliers ont connu des changements conjoncturels et structurels aux États-Unis comme au Canada. Les prestations versées ont augmenté dans tous les programmes : ce fut notamment le cas des régimes de retraite en 1972 et, dans le cas de l'assurance-chômage, au cours des années soixante dix, de l'évolution vers un rapport des prestations au revenu antérieur de l'ordre des deux tiers. Les prestations ne sont pas strictement indexées sur la hausse des prix des années récentes; des ajustements périodiques permettent cependant de maintenir une bonne partie du pouvoir d'achat des bénéficiaires des prestations sociales.

Un certain nombre de personnes sont exclues des programmes américains de bien-être. Plus spécifiquement, si le chef de famille est apte au travail, le ménage ne peut recevoir d'aide dans la plupart des États. C'est ainsi que la majorité des couples mariés dont le chef est un homme ne peut prétendre à l'assistance sociale, même si ces familles sont dans une situation de pauvreté; par ailleurs une minorité seulement de ménages monoparentaux dont le chef est une femme est exclue de l'aide sociale. La même situation se retrouve pour des individus pauvres dont un certain nombre n'a pas accès à l'assistance. Certaines de ces personnes pauvres ne pourraient y prétendre au Canada parce qu'elles occupent un emploi à faible rémunération. Cependant, dans l'ensemble, la proportion des personnes pauvres sans protection sociale est plus élevée aux États-Unis qu'au Canada puisqu'à moins d'invalidité, de cécité ou de vieillesse, les couples mariés ne peuvent pas compter sur l'assistance sociale, même s'ils sont pauvres et sans emploi.

La couverture des salariés par l'assurance-chômage n'est devenue assez élevée qu'au cours des années soixante dix et, selon une étude récente, 85 % des salariés seulement seraient protégés [14]. Dans le cas des retraites, le régime général de la Sécurité Sociale n'apporte une protection qu'aux cotisants qui ont participé au marché du travail. Certes, un régime spécial d'assistance sociale a été développé au cours des années récentes pour uniformiser les conditions des invalides, des aveugles et des personnes âgées. Cependant, dans l'ensemble, on ne peut affirmer, dans le cas américain, que la totalité des personnes dans le besoin ont accès à une protection sociale lorsqu'elles font face à des risques sociaux reconnus. Le risque de la pauvreté est mal couvert et, dans le cas des charges familiales, ce risque n'est pas pris en compte puisqu'il n'existe pas de régime général d'allocations familiales aux États-Unis.

Il faut cependant souligner que les politiques récentes de l'emploi aux États-Unis ont été beaucoup plus dynamiques qu'au Canada. Des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle et surtout un programme massif de création d'emplois dans le secteur public, de 1976 à 1978, ont certes apporté un contrepois aux déficiences des conditions d'accès aux programmes de transferts.

3. TRANSFERTS ET REDISTRIBUTION

Deux aspects sont évoqués dans cette troisième partie. Le premier concerne la capacité des transferts à réduire l'ampleur de la pauvreté absolue; le second a trait aux effets des transferts sur la répartition des revenus. Si ce second aspect est bien connu puisqu'il se rapporte aux effets des transferts sur les disparités entre les classes de revenus, la notion de pauvreté absolue renvoie au concept des seuils de pauvreté assez largement utilisés dans la littérature sociale nord-américaine.

Un seuil de pauvreté correspond à un niveau de revenu permettant à un ménage de taille donnée de satisfaire ses besoins élémentaires. Les ménages ne touchant qu'un revenu égal ou inférieur à ce niveau de revenu sont considérés comme faisant face à une situation de pauvreté absolue⁽¹⁾. Les ménages pouvant compter sur un revenu supérieur ne sont pas pauvres selon cette définition.

Beaucoup de travaux méthodologiques ont été effectués en Amérique du Nord sur la détermination des seuils de pauvreté; ils tiennent habituellement compte de la taille du ménage, mais peuvent aussi être ajustés en fonction des conditions de vie urbaines ou rurales, des conditions régionales, de l'accès plus ou moins prononcé à des biens et services gratuits.

Aux États-Unis, les seuils de pauvreté officiels sont basés sur un multiple d'un budget suffisant pour assurer une alimentation minimale aux membres d'un ménage. Au Canada, plusieurs seuils de pauvreté sont utilisés selon les organismes gouvernementaux qui les établissent et les mettent à jour. Ces seuils comportent des normes de consommation plus libérales que les seuils américains, surtout dans le cas de l'un de ces seuils qui, non seulement prévoit un niveau de consommation modeste, mais qui est ajusté à la hausse en fonction de l'augmentation du niveau de vie moyen.

3.1. Transferts et pauvreté

3.1.1. *Le Canada*

La plupart des études récentes, notamment celles réalisées par I. Gillespie et par des chercheurs du Conseil Économique du Canada mettent l'accent sur le fait que, si les bénéficiaires des transferts peuvent percevoir des revenus améliorant notablement leur situation, la part du revenu personnel allant au groupe des personnes les plus défavorisées ne s'est pratiquement pas améliorée depuis les années soixante, alors que cette part s'était sensiblement accrue au cours de la période 1931 à 1951. Certes, l'ampleur de la pauvreté a pu diminuer

(1) Le seuil de la « pauvreté absolue », tel qu'il est défini par les institutions internationales, est évalué à un revenu annuel de 300 \$. D'après un rapport publié en décembre 1979 par la Banque mondiale, le Koweït et les Émirats arabes unis disposent de 14 890 \$ par personne et par an, les pays scandinaves de plus de 9 000, la France de plus de 8 000. À l'opposé, le Bangladesh et le Laos disposent de 90 \$ par personne, l'Éthiopie, le Mali et le Népal de 120, la Somalie de 130, le Burundi, le Tchad et le Mozambique de 140 (*Le Monde* du 21 mars 1980).

de 1971 à 1975, par suite de la hausse rapide du revenu moyen qui a marqué l'économie canadienne. Mais si la pauvreté dans les familles s'est réduite, elle s'est accrue dans le cas des personnes seules, des familles dont le chef est une femme et des travailleurs âgés. Il est aussi apparu, au cours de la période récente, que le chômage a de moins en moins constitué une cause directe de pauvreté, puisque les familles dont le chef est chômeur comprenaient, en 1975, seulement 16,9 % de ménages pauvres, tandis que ces familles constituaient 22,1 % des pauvres en 1971. La pauvreté se retrouve donc dans des catégories qui ne font pas face à des risques sociaux déterminés, mais qui sont plutôt dans le cas de devoir supporter des conditions de pauvreté résultant de faibles salaires, d'absence d'activité qui ne soit synonyme de chômage, et de charges familiales dans le cas de familles dont le chef est une femme [21].

Il faut aussi noter que les sommes versées en vertu de quelques programmes de transferts sont allées en partie aux classes moyennes, et non uniquement à la catégorie pauvre de la population : c'est le cas notamment de l'assurance-chômage, des allocations familiales, des allocations vieillesse. Comme ces programmes impliquent des ressources considérables, ils diminuent le volume des ressources pouvant être consacrées à l'élimination de la pauvreté, comme l'aide sociale et le régime de revenu garanti pour les personnes âgées [16].

3.1.2. *Les États-Unis*

Selon les auteurs américains, l'ampleur de la pauvreté a diminué de façon assez systématique depuis les années soixante. Dans les périodes de reprise économique, cette réduction a été encore plus prononcée. La pauvreté aux États-Unis n'a d'ailleurs pas un caractère statique, puisque seule une faible proportion de ménages demeure pauvre sur une longue période : la majorité de la population pauvre à un moment donné ne le reste que pour un laps de temps relativement court. Par exemple, on a pu noter que 50 millions d'habitants, c'est-à-dire presque le quart de la population, avaient dû faire face à des conditions de pauvreté durant 1 des 6 années de la période, alors qu'un très faible nombre était demeuré dans une situation de pauvreté sur toute la période. Les facteurs expliquant cette évolution dynamique peuvent être liés à la naissance ou au départ d'enfants, au mariage ou au remariage, au divorce, au chômage [14].

L'effet des transferts, même s'il a été relativement sensible, a cependant été inégal. Comme nous l'avons vu, il existe des disparités assez considérables dans les barèmes de plusieurs prestations sociales entre les États, entre les divers groupes de la population, et dans les conditions d'attribution des prestations. C'est ainsi que certains groupes reçoivent des allocations dont la valeur demeure inférieure au seuil de pauvreté, tandis que d'autres perçoivent des allocations égales ou supérieures au seuil de pauvreté. Les principaux groupes touchant de faibles prestations sont les personnes seules, les couples pauvres sans enfant, et les couples mariés ayant plusieurs enfants, mais dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Même si les transferts allant à certaines personnes peuvent paraître suffisants pour leur donner des moyens de subsistance qui les situent au

niveau du seuil de pauvreté, l'effet quantitatif de ces transferts peut être très variable selon les catégories auxquelles elles appartiennent. Par exemple, cet effet est très sensible dans le cas des retraités qui ont vu leur situation grandement améliorée non seulement en termes de prestations touchées, mais aussi quant au nombre d'entre eux pouvant sortir de la pauvreté grâce à ces prestations. Par ailleurs, de moins en moins de familles monoparentales, dont le chef est une femme, échappent à la pauvreté grâce aux prestations sociales, même si le nombre de celles qui en sortent demeure élevé. Il en est de même des chefs de famille masculins devant faire face à la pauvreté, même s'ils ont un emploi régulier.

3.2. Répartition des revenus et transferts

3.2.1. *Le Canada*

Selon les travaux disponibles, la répartition des revenus des ménages au Canada est demeurée relativement stable depuis le début des années cinquante, alors qu'elle avait comporté une réduction des inégalités au cours de la période 1931 à 1951. En 1951, les personnes se trouvant dans le premier quintile de la distribution touchaient 4,4 % du revenu total, tandis qu'en 1976, elles n'en touchaient que 4,1 %. Dans le cas du dernier quintile, cette situation était respectivement de 42,8 % et de 43,4 %. La stabilité de la répartition des revenus s'expliquerait par l'accroissement des écarts dans les disparités de revenus primaires, par l'affaiblissement du caractère progressif de la fiscalité globale, ainsi que par la faible capacité des prestations sociales à réduire les inégalités [21].

Il est à noter que les revenus primaires ont une influence prépondérante sur la distribution finale des revenus, étant donné leur part dans le revenu national et dans le revenu disponible des ménages : leur inégalité exerce une influence majeure sur la répartition générale des revenus. Une étude réalisée récemment au Québec montrait que les personnes dont les revenus se situaient au-dessous du revenu médian touchaient 19 % des revenus primaires en 1967, et seulement 15,4 % en 1975. L'inégalité des revenus primaires au Québec s'est donc accrue au cours de la période [24].

Quant à l'évolution de la fiscalité, le Professeur I. Gillespie souligne que les politiques budgétaires du gouvernement fédéral, particulièrement celles appliquées au cours des années soixante dix, ont délibérément favorisé les catégories à revenus élevés. Ces politiques ont porté sur la structure de l'impôt sur le revenu d'une part, et sur l'extension des exemptions diverses d'autre part. Selon le Professeur Gillespie, ces mesures fiscales ont eu pour effet d'augmenter le revenu des familles défavorisées au cours de la période d'une somme d'environ \$ 255, tandis qu'elles augmentaient le revenu des familles favorisées de \$ 3 710 au cours de la même période ([20], [21]). De plus, les cotisations sociales ont augmenté au cours de cette période; or, leur caractère régressif est bien connu; il ne pouvait donc en résulter qu'un effet d'accroissement des inégalités.

Les transferts ont eu tendance à perdre une partie de leur efficacité redistributive par suite de versements accrus aux différentes catégories de la population répartie par classes de revenus, contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis. Certains programmes ont nettement favorisé les classes moyennes et même les classes riches, comme l'assurance-chômage, les allocations familiales... D'autres programmes ont conservé un caractère progressif, qui a eu tendance à se réduire au cours de la période. Une étude récente déjà mentionnée, réalisée au Québec, montre que le coefficient de concentration des transferts au Québec s'est accru, puisqu'il est passé de $-0,198$ à $-0,111$; ceci indique clairement que les disparités dans la répartition des transferts se sont accrues entre 1971 et 1975 [24].

3.2.2. *Les États-Unis*

Aux États-Unis, d'après les divers travaux disponibles, la distribution finale des revenus est demeurée stable depuis les années cinquante. La raison principale en est que les transferts ont pu effectivement contrebalancer l'inégalité croissante des revenus primaires et un allègement de la fiscalité et de sa progressivité.

Au cours des années 1965 à 1974, le coefficient de Gini est passé de $0,4406$ à $0,4765$, ce qui correspond à une augmentation de $8,1\%$. Le nombre croissant de familles sans revenu ou à plusieurs gagne-pain explique cet accroissement des inégalités des revenus primaires. De plus, les changements de structure professionnelle, l'augmentation des salaires dans les professions à hauts revenus et les disparités dans les écarts de temps travaillé contribuent à cette explication [25].

Quant à la fiscalité, les travaux établissent en 1970 une répartition relativement proportionnelle du poids de l'impôt, la charge la plus élevée étant supportée par les plus pauvres et les plus riches, les pauvres à cause du poids des impôts indirects, les riches à cause de l'importance des impôts directs. Dans l'ensemble, au cours des trois dernières décennies, le système fiscal américain aurait évolué vers une plus grande régressivité, l'érosion de la progressivité de l'impôt sur le revenu résultant en partie de l'extension de la population imposable. La multiplicité des exemptions et des déductions a aussi affaibli la progressivité de l'impôt.

Il est donc assez évident que, sans l'effet compensateur important des transferts, la répartition des revenus serait devenue plus inégalitaire aux États-Unis. De fait, on voit que le coefficient de Gini, de 1965 à 1974, s'est accru de $8,1\%$ dans le cas des revenus avant transferts, et seulement de 4% dans le cas des revenus après transferts. La réduction du coefficient de Gini résultant des transferts a d'ailleurs été plus importante en 1974 qu'en 1965. Cette incidence des transferts n'a cependant pas touché tous les groupes de population, comme on l'a déjà indiqué [25]. Un programme a néanmoins eu un effet considérable sur la réduction des inégalités : celui relatif aux prestations d'invalidité et de retraite, dont la croissance a été très importante. Ainsi, les transferts voient leur part dans les revenus des plus défavorisés augmenter, mais si des transferts conduisent des

individus à demeurer en dehors de la population active ou facilitent l'éclatement de certains ménages, ils peuvent donner lieu de façon indirecte à un accroissement du nombre de personnes ou de ménages monoparentaux vivant dans une situation de pauvreté.

4. TRANSFERTS ET TAUX D'ACTIVITÉ

On peut, dans l'ensemble, distinguer les instruments visant à définir l'optimum opérationnel d'un système de transferts et ceux visant à évaluer l'efficacité de programmes sociaux dont les principaux paramètres sont déterminés de façon exogène par les politiques de l'État. C'est la seconde approche qui a été surtout utilisée dans les travaux nord-américains; on ne trouve encore que quelques textes théoriques sur les relations entre les transferts et l'optimum économique en dépit de l'importance de cette question.

Même dans le cas où des travaux importants ont été réalisés sur l'introduction éventuelle de régimes de revenu garanti, c'est surtout à des analyses sur l'incidence économique que l'on s'est livré, grâce à l'expérimentation sur le terrain de tels programmes. La principale variable d'analyse retenue dans la plupart des travaux sur le revenu garanti a été celle de la couverture effective des diverses couches de la population par ces programmes, l'autre variable — le niveau des prestations versées — étant déterminée de façon exogène.

Dans un premier temps, un fort taux de chômage peut influencer directement les programmes sociaux de diverses façons : il se traduit par le versement aux chômeurs de diverses prestations, et par la sortie de la vie active de travailleurs découragés, en même temps qu'il engendre des obstacles à l'emploi des jeunes, des femmes peu qualifiées et, en général, de travailleurs marginaux. Dans un deuxième temps, les allocations versées aux chômeurs peuvent engendrer un chômage induit résultant des effets de substitution et de revenu susceptibles de réduire les heures d'emploi de travailleurs qui continuent à faire partie de la population active.

4.1. Le Canada

Aucune étude rigoureuse de l'influence du chômage sur le régime d'assurance-chômage, sur la sortie de travailleurs découragés, sur la durée de la recherche d'emplois et sur l'incitation à la séparation et au divorce n'a été réalisée au Canada. Les travaux effectués dans ce pays, y compris ceux du LABREV, mettent l'accent sur l'incidence des transferts sur ces phénomènes plutôt que l'inverse.

Parmi ces travaux, une première série d'études a porté sur l'incidence des transferts sur le taux mesuré de chômage et le taux d'activité de la population. Une seconde série d'études plus récentes a tenté de dégager certaines relations entre les transferts aux chômeurs et le taux naturel — et non pas seulement le taux mesuré — de chômage.

Les premiers travaux ont été réalisés dans la première moitié des années soixante dix et sur une période d'observation très courte, puisqu'elle s'est limitée aux 2 ou 3 années qui ont suivi la réforme profonde de l'assurance-chômage en 1971. Plusieurs travaux ont mis en évidence l'effet de l'accroissement des allocations-chômage sur le taux mesuré de chômage; ce dernier se serait accru d'environ 10 % ([44], [45]). Dans les analyses économétriques sur la relation entre le chômage induit et l'assurance-chômage, la variable qui est apparue significative de façon systématique a été celle du rapport des prestations aux salaires hebdomadaires moyens. Plus ce rapport a varié à la hausse, plus le chômage induit se serait accru, ce qui aurait entraîné une augmentation du taux de chômage au Canada, à la suite des changements apportés à l'assurance-chômage en 1971. Par ailleurs, ce chômage induit aurait été plus élevé dans les régions de l'Est du Canada où les emplois disponibles étaient moins nombreux et les salaires moyens plus faibles que dans l'ensemble du pays [44]. Non seulement le taux mesuré de chômage serait affecté par les allocations-chômage, mais aussi, selon une étude canadienne [44], la durée et la fréquence du chômage seraient plus prononcées dans le cas d'un régime généreux d'assurance-chômage. En outre, dans le cas du Canada, la fonction reflétant la relation entre les postes disponibles et le taux de chômage aurait comporté simultanément un accroissement du nombre de postes disponibles et du nombre de chômeurs par suite des améliorations apportées à l'assurance-chômage en 1971 [44]. Par ailleurs, les résultats des travaux de S. A. Rea vont plutôt dans le sens d'une incidence de l'assurance-chômage sur la structure que sur le taux mesuré de chômage [59].

Alors que la plupart des auteurs mettent en évidence l'influence de l'assurance-chômage sur les variations de la durée et/ou de la fréquence du chômage, une étude a été consacrée aux effets de l'assurance-chômage en tant que stimulant à l'emploi : celle-ci contribuerait à accroître le taux d'activité des groupes de travailleurs particulièrement touchés par le chômage [61].

La deuxième série des travaux mentionnés plus haut n'est que brièvement passée en revue, puisqu'il s'agit de travaux non publiés, dont certains sont encore en cours. Ces derniers visent à établir des relations entre les variations de prix et les changements dans la tension sur le marché du travail, selon la méthodologie des travaux américains récents sur l'arbitrage prix-chômage (ou relations de Phillips). On constate une augmentation systématique du taux naturel de chômage, au cours des années récentes, à laquelle auraient contribué les changements apportés à l'assurance-chômage et au salaire minimum ([29], [42]). Si le niveau de chômage naturel ou d'équilibre non inflationniste du marché du travail est élevé, la différence entre ce taux et le niveau de chômage officiel est faible; par exemple, si le taux mesuré de chômage apparaissant dans la statistique officielle est de 8 % et si le taux naturel est de 6 %, les chômeurs disponibles pour prendre les emplois offerts ne constituent que 2 % de la population active. Dans une telle situation, la tension sur le marché du travail peut être forte, même à un taux de chômage assez élevé.

Dans des travaux en cours, nous signalons deux faiblesses de ces études. La première faiblesse a trait à l'hypothèse implicite d'une incidence automatique de l'assurance-chômage sur le chômage lui-même. Des conditions précises sont nécessaires pour qu'une telle incidence se produise. La première condition est que la perte de l'emploi ne donne pas lieu à une baisse du standard de vie du chômeur, du moins à court terme. Les allocations de chômage doivent donc être assez élevées pour assurer le maintien du revenu antérieur. Cette condition n'implique pas que les prestations nominales soient égales au salaire antérieur; en effet, l'adéquation doit être établie entre le revenu net provenant du salaire antérieur après déduction des frais d'emploi, des impôts et cotisations sociales rattachées à l'emploi et le revenu net des prestations qui peut comprendre des gains permis, des gains non déclarés, une valeur attribuée à la production domestique et au loisir lui-même. Certaines de ces variables modifiant le rapport monétaire entre prestation et salaire antérieur peuvent être importantes dans le cas de choix travail-loisir de travailleurs à faible salaire comme les femmes et les jeunes.

Une seconde condition est que la prestation nette implique un revenu égal ou supérieur aux salaires offerts dans le cas des postes disponibles. Certes, nombre de chômeurs ne font face qu'à des congédiements temporaires; cependant, dans des économies expérimentant un taux de chômage élevé et durable, les emplois offerts constituent souvent de nouveaux emplois pour les chômeurs. Donc, le choix de recherche et d'acceptation d'emploi se fait plutôt par rapport aux salaires offerts qu'aux salaires antérieurs.

Une troisième condition est que les allocations de chômage soient complètement supprimées si le chômeur accepte un emploi, même à faible salaire, et que, de plus, ces allocations constituent presque la totalité des revenus des chômeurs lorsque ces derniers sont sans emploi. La perte de l'allocation par le chômeur qui accepte un emploi est automatique dans les législations traditionnelles d'assurance et d'assistance-chômage ainsi que d'aide sociale. Ce ne serait pas le cas dans le cadre d'un régime de revenu minimum garanti. Finalement, il va sans dire que les chômeurs doivent pouvoir compter sur l'accès aux allocations de chômage pour une période assez longue leur permettant de continuer leur recherche d'emploi et que leurs droits de choix emploi-chômage doivent être garantis juridiquement et non pas soumis à un arbitraire administratif.

Ces conditions semblent suffisamment restrictives pour que l'on puisse croire qu'elles n'existent nulle part. Ce n'est pas le cas. Dans toute économie riche faisant face à de longues périodes de chômage, ces conditions peuvent exister si les pouvoirs publics sont soucieux d'éviter les profondes tensions sociales qui ont marqué le capitalisme d'avant-guerre. Dans l'ensemble, ces conditions existent, du moins pour les chômeurs à faible salaire, au Canada depuis le début de cette décennie et, pour certaines catégories de chômeurs, aux États-Unis, durant la période entre la crise et la reprise économique.

La seconde faiblesse concerne la relation directe établie par divers auteurs entre le chômage et l'assurance-chômage. Au plan analytique, le chômage résulte

d'une disparité entre l'emploi et la population active. Il faut donc retracer les effets potentiels des allocations de chômage sur l'emploi ou la demande de travail et sur la population active ou l'offre de travail. Délaissant le côté de la demande, nous tentons de préciser les fondements théoriques des effets de ces allocations sur l'offre. Signalons dès maintenant que, dans cette perspective, le chômage induit pouvant résulter d'allocations désincitatives à l'emploi ne constitue qu'un des effets plausibles et pas nécessairement le plus important de ces allocations. C'est l'incidence sur les salaires qui peut paraître la plus significative. En effet, si nombre de chômeurs peuvent conserver leur standard de vie en demeurant au chômage, ils sont susceptibles de n'accepter que des emplois leur fournissant un revenu égal ou supérieur à celui qu'ils touchent. En conséquence, ces chômeurs peuvent ne rechercher et n'accepter que des emplois stables assurant un salaire pouvant facilement être supérieur au salaire minimal. Ce comportement peut donc contribuer à la rigidité des salaires. De plus, si les allocations sont indexées systématiquement, le salaire d'acceptation des emplois par les chômeurs peut augmenter plus rapidement que les salaires proposés par les employeurs et même que les salaires de marché pour les travailleurs peu spécialisés, y compris nombre de jeunes peu qualifiés qui n'en sont qu'aux premières étapes de leur vie professionnelle [31].

Si les allocations de chômage sont susceptibles, dans le contexte d'un certain nombre de conditions déjà mentionnées, d'affecter l'ensemble des variables relatives à l'offre de travail, les politiques de l'État qui définissent le contenu des programmes d'aide aux chômeurs doivent donc être prises en compte dans l'analyse du chômage, des offres d'emplois, des taux d'activité, des coûts et des prix. Il y a un aspect qui peut cependant déjà faire l'objet d'une mention et qui a trait aux différences importantes quant à l'élaboration des politiques dans ce domaine entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Si nos hypothèses s'avèrent valides pour les pays nord-américains, il y a lieu de conclure qu'une politique contractuelle d'allocations de chômage pourrait s'avérer supérieure à une politique purement étatique dans ce domaine, comme c'est maintenant le cas au Canada et aux États-Unis.

4.2. Les États-Unis

Les études américaines consacrées aux effets du chômage sur les transferts sont peu nombreuses. Il y a lieu de mentionner un texte récent dégageant certains effets du chômage sur la stabilité conjugale. On y note les résultats suivants : la stabilité conjugale est plus grande lorsque le chef de famille a un emploi régulier à salaire moyen ou élevé. Par contre, la rupture des ménages peut être accentuée lorsque ces derniers ne peuvent compter que sur un faible salaire et doivent affronter de longues périodes de chômage. Selon J. Bishop [32], un doublement du chômage masculin augmenterait le taux de formation des ménages monoparentaux de 50 %. Comme ces ménages dépendent largement de l'aide sociale, il s'agit là d'un effet net du chômage sur les programmes de transferts.

Cependant, c'est l'effet des transferts sur le chômage, la retraite, les heures effectives de travail et la stabilité conjugale qui a principalement retenu l'attention des chercheurs. Les travaux consacrés à l'influence des transferts sur

le chômage ont porté notamment sur l'assurance-chômage au sujet de laquelle peu d'études macro-économiques ont cependant été réalisées. Selon plusieurs études de type micro-économique, l'assurance-chômage aurait pour effet d'augmenter la durée du chômage ([38], [49], [54]). M. Feldstein a montré un effet analogue sur la fréquence du chômage et a signalé que l'assurance-chômage réduisait le nombre de travailleurs qui quittaient la population active pour devenir inactifs au sens du concept reconnu de l'inactivité sur le marché du travail [40]. L'obligation faite aux bénéficiaires d'allocations de s'inscrire dans les agences de l'emploi réduirait le taux de chômage [37].

Le programme d'assurance-vieillesse aurait aussi des effets sensibles sur le départ à la retraite de travailleurs âgés. Alors que dans le passé, on avait cru que la retraite anticipée était liée à l'état de santé, l'étude de Boskin semble indiquer que c'est le montant des pensions et leur taux d'imposition implicite qui l'expliqueraient en grande partie [34].

Les principaux travaux sur les heures de travail offertes sur le marché de l'emploi par les travailleurs touchant des prestations de revenu garanti ont été effectués dans le cadre de grands projets expérimentaux entrepris aux États-Unis au début de la décennie actuelle ou un peu auparavant. Ces projets ont été ceux réalisés au New Jersey, à Gary, Indiana et dans des régions rurales de l'Iowa et de la Caroline du Nord. Les résultats tirés de l'observation du comportement des bénéficiaires de ces programmes expérimentaux par rapport à celui de personnes incluses dans des groupes témoins comparables sont maintenant connus puisqu'ils ont été rapportés dans des publications sur la pauvreté dans les pays riches et sur l'impôt des pauvres.

Par contre, le projet expérimental de Seattle dans l'État de Washington et de Denver dans l'État du Nevada n'a été entrepris qu'en 1971 et se poursuit encore maintenant. Grâce aux connaissances techniques obtenues par les expériences antérieures, les auteurs de ce projet peuvent arriver à des résultats plus solides. Selon ces derniers, l'accès à des allocations de revenu garanti est susceptible de réduire les heures de travail des bénéficiaires et ce résultat correspond à des observations analogues rapportées dans le cas des projets expérimentaux antérieurs. Ce qui est intéressant, cependant, c'est que selon les montants versés en allocations et les taux de réduction ou de taxation implicite que l'on a fait varier dans le cadre de l'expérience, les effets sur les heures de travail peuvent être très faibles ou assez sensibles. Si les montants versés sont faibles par rapport aux seuils de pauvreté des ménages, mais que le taux d'incitation au travail est élevé (c'est le cas lorsque le taux de réduction ou de taxation implicite est faible), la réduction des heures de travail est faible et les revenus assurés par le programme s'ajoutent alors aux revenus salariaux du ménage. Par contre, si les montants versés sont élevés et le taux d'incitation au travail faible, les heures de travail sont réduites et les revenus de transferts de ce type se substituent aux revenus salariaux du ménage. De plus, le comportement de différents membres des ménages est assez différent. Les femmes mariées vivant avec un conjoint réduisent toujours plus leurs heures de travail que les hommes et les femmes chefs de familles monoparentales [51].

Sur ce point, Masters et Garfinkel, travaillant sur des données longitudinales, ont abouti à des résultats assez frappants : selon eux, un programme prévoyant le versement d'allocations égales aux seuils de pauvreté et comportant un taux d'incitation au travail de 50 % contribuerait à réduire de 12 à 21 % les temps de travail des bénéficiaires de ce programme [55]. Ces études mettent en évidence que si la politique de revenu garanti vise absolument à éliminer la pauvreté, une partie considérable des ressources qui lui seraient consacrées ne servirait qu'à compenser des pertes de revenus salariaux. Dans un texte récent, nous avons nous-mêmes commencé à examiner un nouveau type de revenu garanti susceptible de minimiser la réduction de l'offre de travail [31].

Une dernière dimension de l'effet des transferts concerne les relations entre ces derniers et la stabilité conjugale. On peut résumer brièvement quelques constatations de la façon suivante : si le niveau des prestations sociales destinées uniquement aux mères nécessiteuses est assez élevé et les revenus des ménages concernés faibles, le taux de rupture des ménages peut être assez important. Une situation identique se retrouve quand les allocations de revenu garanti versées aux couples mariés sont faibles. La stabilité conjugale est, par contre, beaucoup plus assurée dans le cas où ces allocations sont élevées; cependant, les effets de désincitation au travail peuvent être alors plus importants [32].

5. ORIENTATION DES POLITIQUES FUTURES

Devant les problèmes que soulèvent la croissance rapide des transferts sociaux et leur faible incidence sur la redistribution des revenus et la neutralité économique, on pourrait supposer l'existence de pressions importantes en Amérique du Nord en vue de réduire les prestations sociales, et laisser les individus affronter les risques sociaux sans l'aide systématique du secteur public. Même si des tendances conservatrices semblent se manifester de plus en plus, la recherche de politiques sociales alternatives ne va pas dans le sens d'une prise en charge des risques sociaux par les individus et les ménages mais plutôt dans une double direction : la première consiste dans la recherche de substituts aux transferts sociaux, et la seconde, dans la recherche d'une efficacité plus grande de la redistribution des revenus par les transferts et la fiscalité.

5.1. Le Canada

Un premier type de substitut à certains transferts en espèces pourrait se matérialiser par une extension des aides en services gratuits. Si le développement des services collectifs à vocation sociale a été rapide au Canada depuis la fin des années soixante, on constate aujourd'hui un ralentissement de leur croissance, voire l'apparition de restrictions quant à leur extension généralisée : en effet, le nombre de ces services est maintenant considérable et leur efficacité redistributive plutôt incertaine.

Un second type de substitut pourrait être le développement de programmes d'emplois pour les chômeurs et/ou les travailleurs pauvres; ces derniers percevraient des gains plus importants et, de cette façon, dépendraient moins de la collectivité. Même si le Canada a eu recours dans le passé à une politique vigoureuse de formation professionnelle et a exercé un rôle pionnier dans la mise en place d'un programme d'emplois « communautaires » connu sous le vocable de « projets d'initiatives locales », le gouvernement canadien, ces temps derniers, ne l'a pas pris en considération.

L'attention s'est plutôt portée vers la recherche de modalités plus redistributives des transferts par l'introduction d'une variante, parmi d'autres, d'un régime de revenu garanti et, plus récemment, par la mise en cause du caractère universel de certains programmes traditionnels de sécurité sociale comme les allocations familiales et l'assurance-chômage. Si un authentique régime de revenu garanti n'a pu être introduit à l'échelle canadienne, le Québec a instauré, en 1979, un audacieux programme de supplément de revenus salariaux similaire à celui qu'on appelle, aux États-Unis : « Earned Income Tax Credit ». Ce programme a pour objectif de réduire sensiblement l'incidence de la pauvreté chez les travailleurs à faibles revenus, et de freiner leur recours aux allocations-chômage et à l'aide sociale [72]. Par ailleurs, le gouvernement du Québec poursuit des études ayant pour objet la transformation du programme d'aide sociale en un régime de revenu garanti.

Si le gouvernement canadien semble vouloir rendre certains programmes sociaux plus sélectifs, il est peu probable que soit entreprise à court terme une action, pourtant plus redistributive, qui élimine les privilèges fiscaux constitués par des déductions ou des exemptions fiscales, que le « Conseil national de bien-être » qualifie de « régime caché d'assistance sociale » [74].

5.2. Les États-Unis

On envisage, aux États-Unis, l'extension de services visant à remplacer le versement de prestations ou la fourniture, aux catégories défavorisées, de services sociaux. Par exemple, l'introduction d'un régime généralisé d'assurance-maladie fait actuellement l'objet de débats politiques, et pourrait se réaliser au cours des années quatre vingt. De même, les services sociaux aux défavorisés, aux enfants, aux personnes âgées ont connu une expansion rapide au cours des années récentes.

Depuis le début de la crise, l'arme privilégiée des gouvernements américains, pour réduire la dépendance sociale, a été la création d'emplois et l'extension des programmes de formation professionnelle et de recyclage de la main-d'œuvre. Les moyens employés ont été, dans le secteur privé, la mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises créatrices d'emplois (le « New Jobs Tax Credit ») et, en 1977, au niveau des collectivités locales, le financement d'un triplement du nombre d'emplois publics. De plus, d'autres activités de formation

professionnelle et d'apprentissage recevaient un soutien accru du gouvernement fédéral. Dans le contexte d'une reprise économique, cette politique a porté ses fruits puisque le taux de chômage a baissé aux États-Unis de 1976 à 1978, ainsi que les dépenses consacrées à l'assurance-chômage.

Les programmes sur le revenu garanti, sujet d'étude favori de la politique sociale aux États-Unis, ont par ailleurs peu progressé, et il est permis de douter qu'un programme de ce type puisse être largement appliqué, étant donné ses coûts économiques et financiers. L'action sur ce plan demeure partielle comme le prouve l'expérience de ces 10 dernières années durant lesquelles on a mis en place un régime limité de revenu garanti sous la forme d'une aide alimentaire et d'un supplément de revenu salarial plus modeste que celui établi au Québec.

La réflexion se poursuit plutôt sur le plan de l'impôt sur le revenu, dont la progressivité a été moins érodée aux États-Unis qu'au Canada au cours des années récentes. Les chercheurs en économie sociale sont portés à voir de plus en plus, dans les crédits d'impôt remboursables, une possibilité de mieux agir tant sur la répartition des revenus que sur l'incitation au travail.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ressources affectées aux transferts sociaux

- [1] BERGERON (M.), *Dépenses sociales au Canada : tendances et options*, Conseil canadien de développement social, Ottawa, 1979.
- [2] COURCHENE (T. J.), *Refinancing the Canadian Federation: A Survey of the 1977 Fiscal Arrangement Act*, C. D. Howe Research Institute, Montréal, 1979.
- [3] GINZBERG (E.) et SOLOW (R.) (éd.), *The Great Society*, Basic Books, New York, 1974.
- [4] HAVEMAN (R.) (éd.), *A Decade of Federal Antipoverty Program: Achievements, Failures and Lessons*, Institute for Research on Poverty, Academic Press, New York, 1977.
- [5] KLEIN (R.), *Public Expenditure in an Inflationary World*, préparé pour The Brookings Project on the Politics and Sociology of Global Inflation, University of Bath, novembre 1978.
- [6] MINISTÈRE DES FINANCES, *Revue économique*, Ottawa, avril 1979.
- [7] PLOTNICK (R.), *Social Welfare Expenditures and the Poor: the 1965-1976 Experience and Future Expectations*, Discussion Papers #443-77, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, 1977.
- [8] STATISTIQUES DU CANADA, *Sécurité Sociale*, Ottawa, 1978.
- [9] STEVENS (S.) et CROSBIE (J.), *Présentation des dépenses fédérales*, Déclaration conjointe de l'Honorable Sinclair Stevens, Président du Conseil du Trésor et de l'Honorable John Crosbie, Ministère des Finances, Gouvernement du Canada, 20 juillet 1979.

2. Efficacité sociale des transferts

- [10] CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *L'heure du réalisme*, chap. 7, Quinzième exposé annuel, Ottawa, 1978.
- [11] GILLESPIE (W. I.), *In Search of Robin Hood*, Canadian Economic Policy Committee, C.D. Howe Research Institute, Montréal, 1978.
- [12] GOLLODAY (F. L.) et HAVEMAN (R. H.), *The Economic Impacts of Tax-Transfer Policy: Regional and Distributional Effects*, Academic Press, New York, 1976.
- [13] OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, *Évolution de la répartition des revenus du Québec, 1961-1976 : quelques facteurs explicatifs*, Éditeur Officiel du Québec, 1979.
- [14] OWEN (N.) et SCHULTZE (C. L.) (éd.), *Setting National Priorities: The Next Ten Years*, The Brookings Institution, Washington, D.C., 1976.

3. Transferts et redistribution

- [15] BILLETTE (A.), État Providence, levier du développement social, *Perception*, vol. 2, n° 3, p. 8-10, Conseil Canadien de Développement Social, Ottawa, janvier/février 1979.
- [16] CLOUTIER (J. E.), *The Distribution of Benefits and Costs of Social Security in Canada, 1971-1975*, Discussion Paper, n° 108, Conseil Économique du Canada, 1978.
- [17] CLOUTIER (J. E.), Some Regional Aspects of the Distribution of Benefits and Costs of Social Security in Canada, 1971 and 1975, document présenté à la conférence sur les revenus au Canada, Winnipeg, Manitoba, mai 1979.
- [18] CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *L'heure du réalisme*, chap. 7, Quinzième exposé annuel, Ottawa, 1978.
- [19] DEXTER (M.), The Decline of Political Will, *Perception*, vol. 2, n° 3, p. 12-13, Conseil Canadien de Développement Social, Ottawa, janvier/février 1979.
- [20] GILLESPIE (W. I.), *In Search of Robin Hood: The Effect of Federal Budgetary Policies during the 1970's on the Distribution of Income in Canada*, Canadian Economic Policy Committee, C.D. Howe Research Institute, Montréal, 1978.
- [21] GILLESPIE (W. I.), Canada's Poor Staying that Way, *Perception*, vol. 2, n° 3, p. 6-7, Conseil Canadien de Développement Social, Ottawa, janvier/février 1979.
- [22] HENDERSON (D. W.) et ROWLEY (J. C. R.), The Distribution of Transfers among Canadian Families: A Graphical Background, document présenté à la Conférence sur les revenus au Canada, Winnipeg, Manitoba, 1979.
- [23] MORGAN (A.), L'impact des transferts sur la répartition des revenus au Québec : Éléments d'analyse appliqués à quelques programmes, document présenté à la conférence sur les revenus au Canada, Winnipeg, Manitoba, 1979.
- [24] OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, *Évolution de la répartition des revenus au Québec, 1961-1976 : quelques facteurs explicatifs*, Éditeur Officiel du Québec, 1979.
- [25] OWEN (H.) et SCHULTZE (C. L.) (éd.), *Setting National Priorities: The Next Ten Years*, The Brookings Institution, Washington D.C., 1976.
- [26] REYNOLDS (M.) et SMOLENSKY (E.), *The Fading Effect of Government on Inequality*, Reprint Series, n° 303, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, 1978.
- [27] SMITH (A. M. M.), CLOUTIER (J. E.) et HENDERSON (D. W.), *Poverty and Government Income Support in Canada, 1971-1975: Characteristics of the Low Income Population*, Discussion Paper, n° 130, Conseil Économique du Canada, 1979.
- [28] SULVEITTA (M. B.), *The Impact of Welfare Reform on Benefits for the Poor*, An Urban Institute Paper on Income Security, Washington D.C., 1978.

4. Transferts et activité économique

- [29] AUBRY (J. P.), CLOUTIER (P.) et DIMILLO (J.), An Estimation of the Natural Rate of Unemployment in Canada, Miméo, Banque du Canada, février 1979.
- [30] BEAUSOLEIL (G.), *Politiques d'emploi et substituts salariaux*, cahier du LABREV, 7802, U.Q.A.M., Montréal, mai 1978.
- [31] BEAUSOLEIL (G.), *Offre de travail et substituts salariaux : une analyse graphique*, cahier du LABREV, U.Q.A.M., Montréal, automne 1979 (à paraître).
- [32] BISHOP (J.), *Jobs, Cash Transfers and Marital Instability: A Review of the Evidence*, Special Report 19, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, 1977.
- [33] BODKIN (R. G.) et COURNOYER (A.), *Legislation and the Labour Market*, cahier du LABREV, 7703, U.Q.A.M., Montréal, décembre 1976.
- [34] BOSKIN (M. J.), Social Security and Retirement Decisions, *Economic Inquiry*, janvier 1977.
- [35] BRADBURY (K.), DANZIGER (S.), SMOLENSKY (E.) et SMOLENSKY (P.), *Public Assistance, Female Headship, and Economic Well-Being*, Discussion Paper 536-78, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, février 1978.
- [36] CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *L'heure du réalisme*, chap. 6, Quinzième exposé annuel, Ottawa, 1978.
- [37] CLARKSON (K. W.) et MEINERS (R. E.), Institutional Changes, Reported Unemployment and Induced Institutional Changes, Miméo, Université de Miami, 1979.

- [38] CLASSEN (K. P.), The Effect of Unemployment Insurance on the Duration of Unemployment and Subsequent Earnings, *Industrial and Labor Relations Review*, juillet 1977.
- [39] DENTON (F. T.) et SPENCER (B. G.), The Canadian Labour Force: Patterns, Prospects, and Policy Issues, document présenté à : Conference on Issues in Canadian Public Policy, Queen's University, 29 avril-1^{er} mai 1979.
- [40] FELDSTEIN (M.), The Effect of Unemployment Insurance on Temporary Layoff Unemployment, *American Economic Review*, décembre 1978.
- [41] FORTIN (P.), The Price, Employment and Redistributive Effects of the Minimum Wage: Lessons from the Quebec Experience, communication présentée à la Conférence sur les revenus au Canada, Winnipeg, Manitoba, mai 1979.
- [42] FORTIN (P.) et PHANEUF (L.), Why is the Unemployment Rate so High in Canada? communication présentée à l'Eastern Economics Association, Boston, 10 mai 1979 et à la Canadian Economics Association, Saskatoon, 30 mai 1979.
- [43] FRAPPIER-DESROCHERS (M.), *Problèmes et limites des programmes actuels d'assistance sociale*, document n° 63, Conseil Économique du Canada, octobre 1976.
- [44] GREEN (C.) et COUSINEAU (J. M.), *Chômage et programmes d'assurance-chômage*, Conseil Économique du Canada, Ottawa, 1976.
- [45] GRUBEL (H. G.), MAKI (D.) et SAX (S.), Real and Insurance-Induced Unemployment in Canada, *Canadian Journal of Economics*, mai 1975.
- [46] GRUBEL (H. G.) et WALKER (M. A.) (éd.), *Unemployment Insurance: Global Evidence of its Effects on Unemployment*, Proceedings of an International Conference held in Vancouver, British Columbia, Canada, The Fraser Institute, 1978.
- [47] HAMERMESH (D. S.) et GRANT (J.), Econometric Studies of Labor-Labor Substitution and their Implications for Policy, Econometric Workshop, paper n° 7709, Michigan State University, février 1979.
- [48] HOFFMAN (W. L.), *Work Incentives and Implicit Tax Rates in the Carter Welfare Reform Plan: with a Comparison to Current Policy*, An Urban Institute Paper on Income Security, Washington D.C., décembre 1977.
- [49] HOLEN (A.), Effects of Unemployment Insurance Entitlement on Duration and Job Search Outcome. *Industrial and Labor Relations Review*, juillet 1977.
- [50] KALISKI (S. F.), *Some Aspects of the Nature and Duration of Unemployment in Canada*, Discussion Paper, 350, Queen's University, Kingston, juin 1979, 22 p.
- [51] KEELEY (M. C.) *et al.*, The Estimation of Labor Supply Models Using Experimental Data, *American Economic Review*, décembre 1978.
- [52] LAMPMAN (R. J.), *Labor Supply and Social Welfare Benefits in the United States*, Special Report series n° 22, Institute for Research on Poverty, octobre 1978.
- [53] LUCAS (R. E. J.), Unemployment Policy, *American Economic Review*, vol. 68, n° 2, mai 1978, p. 353-357.
- [54] MARSTON (S. T.), The Impact of Unemployment Insurance on Job Search. *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 1, 1975.
- [55] MASTERS (S.) et GARFINKEL (I.), *Estimating the Labor Supply Effects on Income-Maintenance Alternatives*, Academic Press, New York, 1978.
- [56] MOLES (O. C.), *Public Welfare Payments and Marital Dissolution: A Review of Recent Studies*, National Institute of Education, 1978.
- [57] MUNNELL (A. H.), *The Future of Social Security*, The Brookings Institution, Washington D.C., 1977.
- [58] PHANEUF (L.), *Offre globale en économie ouverte, courbe de Phillips et détermination du taux de chômage naturel: une reformulation théorique*, cahier 7908, Département d'économique, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, mai 1979.
- [59] REA (S. A.), Unemployment and Labor Supply: A Simulation of the 1971 Unemployment Insurance Act, *Canadian Journal of Economics*, mai 1977.
- [60] ROUSSEAU (H. P.), *L'incidence de la rente publique sur l'épargne privée: un survol de la littérature théorique et empirique*, tiré à part de l'Actualité Économique, Montréal, octobre-décembre 1978.

- [61] SIEDULE (T.), SKOULAS (N.) et NEWTON (K.), *The Impact of Economy-Wide Changes on the Labour Force, An Econometric Analysis*, Conseil Économique du Canada, 1976.
- [62] SKIDMORE (F.), How much less will the Poor Work under Income Maintenance? Questions Revisited, *Focus*, vol. 3, n° 1, Fall 1978, p. 3-4, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison.

5. Alternatives de politiques

- [63] BARER (M. L.), EVANS (R. G.) et STODDART (G. L.), *Controlling Health Care Costs by Direct Charges to Patients; Share of Delusion?*, Occasional Paper 10, Ontario Economic Council, 1979.
- [64] BEAUSOLEIL (G.), *Evaluating Income Security: Overview of the Canadian Experience*, cahier du LABREV, 7805, U.Q.A.M., Montréal, novembre 1978.
- [65] BEAUSOLEIL (G.), *Revenu garanti et politique économique et sociale*, miméo, LABREV, U.Q.A.M., Montréal, printemps 1979.
- [66] BEAUSOLEIL (G.), *Offre de travail et substituts salariaux : une analyse graphique*, cahier du LABREV, U.Q.A.M., Montréal, automne 1979 (à paraître).
- [67] BISHOP (J. H.), *The General Equilibrium Impact of Alternative Antipoverty Strategies: Income Maintenance, Training and Job Creation*, Discussion Paper 386-77, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, février 1977.
- [68] BISHOP (J.) et HAVEMAN (R.), *Selective Employment Subsidies: Can Okun's Law be Repealed?*, Discussion Paper 515-78, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, septembre 1978.
- [69] BLOMQUIST (A.), *The Health Care Business: International Evidence on Private Versus Public Health Care System*, The Fraser Institute, 1979.
- [70] BOULET (J. C.) et GRENIER (G.), *Health Expenditures in Canada and the Impact of Demographic Changes on Future Government Health Insurance Program Expenditures*, Discussion Paper 123, Conseil Économique du Canada, Ottawa, octobre 1978.
- [71] CONGRESSIONAL BUDGET OFFICE, *Public Employment and Training Assistance: Alternative Federal Approaches*, Budget Issue Paper Congress of the United States, Washington D.C., février 1977.
- [72] CONSEIL EXÉCUTIF, *Les diverses hypothèses d'implantation d'une première étape du revenu minimum garanti*, Gouvernement du Québec, février 1979.
- [73] CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, *Le poids des impôts, le partage des bénéfices*, Ottawa, mars 1978.
- [74] CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, *Retour sur le régime caché d'assistance sociale*, Ottawa, mars 1979.
- [75] DANZIGER (S.), HAVEMAN (R.) et SMOLENSKY (E.), *The Program for Better Jobs and Income: A Guide and A Critique*, Reprint Series 259, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, 1977.
- [76] FOOD AND NUTRITION SERVICE, U.S. Department of Agriculture, *Food Stamp Program*, Washington D.C., 1975.
- [77] FRAZER (D.), *Who Benefits from Tax Shelters?* Conseil Canadien de Développement Social, Ottawa, juin 1979.
- [78] GARFINKEL (I.), *Income Support Policy: Where we've Come From and Where we Should be Going*, Discussion Paper 490-78, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin, avril 1978.
- [79] HAVEMAN (R. H.), *A Decade of Federal Antipoverty Programs: Achievements, Failures and Lessons*, Academic Press, New York, 1977.
- [80] HAVEMAN (R. H.), *Poverty, Income Distribution and Social Policy: the Last Decade and the Next*, Reprint Series, 252, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, 1977.
- [81] HAVEMAN (R. H.) et CHRISTAINSEN (G. B.), *Public Employment and Wage Subsidies in Western Europe and the U.S.: What we're doing and what we know*, Discussion Paper 522-78, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, novembre 1978.

- [82] KEMPER (P.) et MOSS (P.), *The Efficiency of Targeted Job Creation: Conjectures Based on the Early Supported Work Experience*, Discussion Paper 409-77, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, avril 1977.
- [83] LERMAN (R. I.), *Welfare Reform Alternatives: Employment Subsidy Proposals Versus the Negative Income Tax*, Special Report 12, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, août 1977.
- [84] LERMAN (R.) et SKIDMORE (F.), *Welfare Reform: A Reappraisal of Alternatives*, Reprint Series 236, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, 1977.
- [85] MACDONALD (M.), *Food Stamps and Income Maintenance*, Academic Press, New York, 1977.
- [86] MINISTÈRE DES FINANCES, Canada, *Intégration au régime fiscal des prestations des programmes sociaux: document de travail sur la possibilité d'intégration*, Ottawa, novembre 1978.
- [87] TAGGART (R.) (éd.), *Job Creation: What Works?* Proceedings of a Conference held at Michigan State University, Olympus Publishing Company, Salt Lake City, juillet 1977.
- [88] U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION AND WELFARE, *Income Supplement Program: 1974 New Welfare Replacement Proposal*, Technical Analysis Paper 11, Washington D.C., octobre 1976.

PUBLICATIONS DU LABREV

Études

L'allocation au logement : l'élaboration d'un programme. Rapport soumis au Groupe de Travail sur l'habitation, 169 p., 1976.

La condition économique des femmes au Québec, Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu en association avec le Conseil du Statut de la Femme, Éditeur Officiel du Québec, 2 tomes, 535 p., 1978.

Cahiers

- 7601 BEAUSOLEIL (G.), L'équité économique et la sécurité sociale.
- 7701 LEPAGE (F.), Un modèle d'allocation au logement.
- 7702 ROUSSEAU (H. P.), Un modèle de l'offre de travail des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec : aspects théoriques.
- 7703 BODKIN (R. G.) et COURNOYER (A.), *Legislation and the Labour Market: A Selective Review of Canadian Studies*.
- 7704 LEMELIN (C.), Les effets redistributifs des loteries québécoises.
- 7705 HENRY (J.), Les critères d'équité.
- 7706 GRAIS (W.), *Growth and the Demand and Supply of Labour by Level of Education*.
- 7801 HENRY (J.), La pertinence de la loi des avantages comparés.
- 7802 BEAUSOLEIL (G.), Politiques d'emploi et substituts salariaux.
- 7803 GRAIS (W.), *Employment and Prices in a Perspective Supply Model Applied to Egypt*.
- 7804 HUNG (N. M.) et LEFEBVRE (P.), Sur l'impact de l'assurance-chômage dans une économie keynésienne.
- 7805 BEAUSOLEIL (G.), *Evaluating Income Security, Overview of the Canadian Experience*.
- 7901 BODSON (P.), A propos de trois méthodes d'estimation des migrations définitives.
- 7902 BODSON (P.), Les lois belges d'expansion économique et l'emploi.
- 7903 BOBE (B.) et GILBERT (G.), Progressivité de l'impôt et redistribution des revenus.
- 7904 ALLIE (E.) et LEFEBVRE (P.), Les effets des programmes sociaux et de sécurité de revenu sur la composition des familles : problématique et illustrations.
- 7905 BEAUSOLEIL (G.), Problématique sur la sécurité du revenu du travail et le marché du travail.